



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 28 novembre 2023

### **Dispositif d'indemnisation exceptionnelle pour les productions de bananes destinées à l'export touchées par la hausse des prix des engrais et des amendements engendrée par la guerre en Ukraine**

Afin de faire face à l'augmentation des prix des engrais et des amendements engendrée par la guerre en Ukraine, le gouvernement a mis en place une aide exceptionnelle de 10 M€ à destination des producteurs de fruits et légumes dans les territoires ultramarins.

En Martinique, un premier guichet avait ouvert fin septembre pour les productions locales de fruits et légumes. Il est à présent clos et 250 demandes sont en cours d'instruction par la DAAF de Martinique pour près de 400k€ d'aides demandées qui seront payées aux agriculteurs d'ici à fin 2023.

Au vu du reliquat disponible, cette aide a maintenant été étendue dans des conditions similaires aux producteurs de bananes destinées à l'export dans le cadre d'un guichet dédié ouvert depuis le 24 novembre 2023.

Sont éligibles, les exploitants justifiant d'une production en banane export et répondant à l'un des critères suivants :

- avoir déposé une déclaration de surfaces en 2022 ou bénéficiaire d'une déclaration de couverture sociale AMEXA,
- disposer de factures acquittées ou d'une attestation comptable (signée par un comptable agréé) permettant de justifier l'achat d'engrais et d'amendements en 2022,
- produire une attestation comptable (signée par un comptable agréé) permettant de justifier d'une production de banane export en 2022.

La Direction de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt informe les producteurs concernés que les formulaires de demande d'aide sont disponibles sur le site internet [daaf.martinique.agriculture.gouv.fr](http://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr).

**La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2023.**

Pour tous renseignements, les producteurs peuvent se rapprocher de BANAMART ou contacter la DAAF par téléphone au 0596 71 20 40 ou à l'adresse électronique [resilience.ukraine.daaf972@agriculture.gouv.fr](mailto:resilience.ukraine.daaf972@agriculture.gouv.fr).

**Cabinet du préfet**

Bureau de la communication interministérielle

[communication@martinique.pref.gouv.fr](mailto:communication@martinique.pref.gouv.fr)